

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

---

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 18 décembre 2025, à compter de 14h05.

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers, Mathieu Champagne, Francis Adam, Bruno Napert, Daniel Jacques et Steve Bissonnette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

**Absence motivée :**

Madame la conseillère Emmanuelle Courville.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière assure le greffe.

**1- Ouverture de la séance, constat de quorum**

Ouverture de la séance à 14h05 et constat de quorum, tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

2025-12-95

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de Règlement n° 338 concernant la Taxation 2026 – Avis de motion et dépôt du projet
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

**3- PROJET DE RÈGLEMENT N° 338 CONCERNANT LA TAXATION 2026 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

2025-12-96

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Mathieu Champagne qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 338 concernant le règlement de Taxation 2026 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement est aussi déposé.

**4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Il n'y a aucune question.

**5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2025-12-97

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu que la présente session soit levée à 14h06.

**ADOPTÉE**

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Pénélope Larose  
Directrice générale et greffière-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire